

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-003

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'ateliers Réflexes Archaïques par Madame MAS Marie-Hélène El (66 allée Merlino 01600 Trévoux), auprès des enfants et assistantes maternelles, au Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » et au Multi Accueil « A p'tits pas » à Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame MAS Marie-Hélène El pour l'organisation d'ateliers Réflexes Archaïques ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame MAS Marie-Hélène El afin de mettre en place des ateliers Réflexes Archaïques, auprès des enfants et assistantes maternelles au Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse et au Multi-Accueil « A p'tits pas » à Montrevel-en-Bresse.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées Madame MAS Marie-Hélène El, 66 allée Merlino, 01600 Trévoux ;
- Les séances auront lieu aux dates et lieux ci-dessous :

De 9h15 à 10h15 au Relais Petite Enfance « le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse et de 10h30 à 11h30 au Multi-accueil « A p'tits pas » à Montrevel en Bresse les :

- Lundi 23 janvier 2023
 - Mardi 28 février 2023
 - Mardi 28 mars 2023
 - Jeudi 27 avril 2023
 - Vendredi 26 mai 2023
 - Jeudi 22 juin 2023
- Les séances s'adresseront aux enfants, ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance, pour un coût global de 1500 € net (dont 300 € de frais de déplacement) soit 750 € à la charge du Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » et 750 € à la charge du Multi Accueil « A p'tits pas ».

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 janvier 2023.



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance